

## Réunion du conseil Municipal du jeudi 29 mars 2018

L'an deux mil dix-huit, le vingt neuf mars, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la mairie de Béville-le-Comte à 19h30, sous la présidence de Monsieur Dominique Leblond, Maire.

Conseillers présents : M. Leblond, M. Ségard, Mme Vérité, Mme Lamarque, M. Bezaud, M. Fleury, M. Gehan, Mme Patuel, M. Maïa, Mme Leclerc, Mme Oury, Mme Turlin

Conseillers absents : M. de Rougé (pouvoir à Mme Vérité), M. Lorenc, Mme Hugot (pouvoir à M. Leblond)

Secrétaire de séance : Mme Leclerc

Le compte-rendu du conseil du 21 février 2018 est adopté.

1/ Budget principal : compte administratif et compte de gestion 2017, budget primitif 2018, affectation du résultat 2017

Le budget primitif 2018 est soumis au vote avec la reprise des résultats de l'exercice 2017.

Dépenses de fonctionnement	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
011 – charges à caractère général	228 602.18	219 400
012 – charges de personnel	282 772.33	274 500
014 – atténuations de produits	36 446.33	30 000
65 – autres charges de gestion courante	423 792.26	427 650
66 – charges financières	15 549.36	15 000
67 charges exceptionnelles	47.26	1 000
023 – virement à la section d'investissement		335 439.51
042 – opérations de transfert entre sections		
<b>Total</b>	<b>987 209.72</b>	<b>1 302 989.51</b>

Les dépenses réelles de fonctionnement de 2017 ont augmenté d'environ 24 000 € par rapport à 2016.

La participation au SIRP représente l'un des principaux postes de dépenses (270 863 € en 2017).

Recettes de fonctionnement	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
002 – résultat de fonctionnement reporté		264 300.51
013 – atténuations de charges	16 904.09	5 000
70 – produits des services, du domaine et ventes diverses	18 785	15 450
73 – impôts et taxes	862 932	833 239
74 – dotations, subventions et participations	185 927.47	161 000
75 – autres produits de gestion courante	19 437.40	19 000
76 – produits financiers	3.08	0
77 – produits exceptionnels	10 466.42	5 000
<b>Total</b>	<b>1 114 455.46</b>	<b>1 302 989.51</b>

Les recettes réelles de fonctionnement 2017 sont en baisse d'environ 107 800 € par rapport à 2016. Les taxes locales (taxes foncières et taxe d'habitation) représentent 57.8% des recettes de fonctionnement (soit 643 964 €).

Dépenses d'investissement	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
<i>001 – solde d'exécution de la section d'investissement</i>		<i>71 584.60</i>
20 – immobilisations incorporelles		
204 – subventions d'équipement versées	9 299.42	8 000
21 – immobilisations corporelles	34 667.61	300 000
16 – emprunts et dettes assimilées	53 370.47	56 000
Total	97 337.50	435 584.60

Les principaux investissements prévus en 2018 sont les suivants : des travaux de voirie (rue des Vignes, rue Robert Pont, rue de l'Abbé David, rue des Barres, rue Deschamps, rue du 8 mai 1945 et rue d'Encherville), les réfections de toiture du clocher de l'église et de la mairie, l'aménagement d'un terrain d'entraînement au stade, et l'achat de matériel pour les services techniques.

Recettes d'investissement	Compte administratif 2017	Budget primitif 2018
13 – subventions d'investissement		29 000
16 – emprunts et dettes assimilées		
10 – dotations, fonds divers et réserves	76 989.58	87 084.60
<i>021 – virement de la section de fonctionnement</i>		<i>335 439.51</i>
<i>024 produits des cessions</i>		<i>200 000</i>
<i>040 – opérations d'ordre entre sections</i>		
Total	76 989.58	651 524.11

Les résultats d'exécution du budget principal sont les suivants :

	Fonctionnement	Investissement
Résultat de clôture 2016	259 876.05	-51 236.68
Résultat exercice 2017	127 245.74	-20 347.92
Résultat de clôture 2017	335 885.11	-71 584.60

Le déficit de la section d'investissement (71 584.60 €) est inscrit en dépenses d'investissement (compte 001 – solde d'exécution de la section d'investissement).

L'excédent de fonctionnement est affecté en section d'investissement pour couvrir le déficit d'investissement (71 584.60 € au compte 1068 – excédent de fonctionnement capitalisés). Le solde de l'excédent de fonctionnement (264 300.51 €) est repris en section de fonctionnement (compte 002 – résultat de fonctionnement reporté).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le compte administratif et le compte de gestion 2017, le budget primitif 2018 et l'affectation du résultat 2017.

## 2/ Taux d'imposition et subventions aux associations :

Les recettes fiscales prévisionnelles 2018 avec des taux d'imposition constants sont de 659 839 € (part communale des taxes foncières et de taxe d'habitation). En 2017 le produit fiscal s'élevait à 643 506 €.

Le dégrèvement de la taxe d'habitation sur les résidences principales est mis en place à compter de 2018 (abattement de 30% en 2018). L'Etat compense le dégrèvement sur la base des taux appliqués en 2017.

Les taux d'imposition communaux n'ont pas été modifiés depuis 2016.

Taux taxe d'habitation	19.02%
Taux taxe foncier bâti	29.76%
Taux taxe foncier non bâti	35.60%

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de maintenir les taux d'imposition inchangés.

Le conseil municipal décide d'accorder les subventions aux associations indiquées dans le tableau récapitulatif suivant (4 conseillers s'abstiennent sur le montant de la subvention au Club de tennis) :

FEP	4500
Foot	2500
ABC	1600
Comité des fêtes	1200
Sapeurs-pompiers	800
Tennis	600
Pétanque	800
Prévention routière	100
Farfadets	150
FNACA	150
Anciens combattants	100
Société Archéologique d'Auneau	50
Total	12 550

### 3/ Demandes de subventions – Fonds départemental d'investissement (FDI) :

Le Département accorde des subventions aux communes dans le cadre du fonds départemental d'investissement (FDI). M. Leblond propose de déposer des dossiers de demande de subvention pour les 3 projets suivants :

- Réfection du clocher de l'église (coût prévisionnel 84 778 € HT)
- Réfection toiture de la Mairie (coût prévisionnel 66 237 € HT)
- Travaux d'aménagement du terrain d'entraînement au stade (coût prévisionnel 51 750 € HT)

Le taux de subvention maximum est de 30 % dans la limite d'un plafond de dépense de 100 000 €.

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de solliciter une subvention du Département pour ces investissements prévus au budget primitif 2018.

### 4/ Budget annexe eau et assainissement : compte administratif et compte de gestion 2017, budget primitif 2018, tarif de l'eau

Dépenses d'exploitation	CA 2017	BP 2018
011 – Charges à caractère général	90	10 000
66 – charges financières	29 494.33	30 000
68 – dotations aux amortissements	29 458.39	30 000
023 – virement à la section d'investissement		490 097.95
total	59 042.72	560 097.95

Recettes d'exploitation	CA 2017	BP 2018
002 – résultat de fonctionnement reporté		432 597.95
70 – ventes d'eau	139 840.29	120 000
74 – subventions d'exploitation	11 144.91	
77 – produits exceptionnels		
042 – amortissement des subventions	7 015.31	7 500
Total	158 000.51	560 097.95

Dépenses d'investissement	CA 2017	BP 2018
040 – amortissement des subventions	7 015.31	7 500
041 – opérations patrimoniales		
16 – capital des emprunts	61 766.98	65 000
20 – immobilisations incorporelles		
21 – immobilisations corporelles		
23 – immobilisations en cours		400 000
Total	68 782.29	472 500

Recettes d'investissement	CA 2017	BP 2018
001 – solde d'exécution de la section d'investissement		65 571.41
021 – virement de la section d'exploitation		490 097.95
10 – dotations, fonds divers et réserves		
13 – subventions d'investissement		
27 – autres immobilisations financières		
040 – amortissement des immobilisations	29 458.39	30 000
041 – opérations patrimoniales		
Total	29 458.39	585 669.36

Les résultats d'exécution du budget annexe sont les suivants :

	fonctionnement	investissement
Résultat de clôture 2016	333 640.16	104 895.31
Résultat exercice 2017	98 957.79	-39 323.90
Résultat de clôture 2017	432 597.95	65 571.41

Les excédents des sections de fonctionnement (432 597.95) et d'investissement (65 571.41) sont repris au budget primitif.

Le Conseil municipal décide d'approuver le compte administratif 2017, le compte de gestion 2017 et le budget primitif 2018.

Le Conseil municipal décide de maintenir le tarif de l'eau et de l'assainissement, soit 1.32 €/m<sup>3</sup> (part communale eau) et 0.99 €/m<sup>3</sup> (part communale assainissement).  
La part du délégataire (Veolia) est de 0.775 €/m<sup>3</sup> (eau) et de 1.1478 €/m<sup>3</sup> (assainissement).

Les études pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement vont se poursuivre en 2018. La phase travaux pourrait être lancée en 2019 après obtention des subventions (Agence de l'Eau et Département).

Les réseaux d'eau potable vont être rénovés rue Labiche, rue de l'Echalier et sur une partie de l'avenue de la Gare. Les branchements plomb seront supprimés.

#### 5/ Questions diverses

Le Conseil municipal décide de rembourser au FEP une facture pour les travaux de la salle de boxe d'un montant de 1090.90 €.

Bâtiment Locaf rue Jean Moulin : le bâtiment est à l'abandon. Le propriétaire est d'accord pour le vendre.

M. Ségard informe les conseillers des dates des prochaines réunions du SICTOM et du SIPSTA : réunion du SICTOM le 3 avril, réunions du SIPSTA : débat d'orientation budgétaire le 5 avril et vote du budget le 10 avril.

Le vote du budget du CCAS est fixé le mardi 10 avril à 18h30, et le conseil syndical du SIRP se réunira le mercredi 11 avril à 19h (vote du budget primitif).

La doyenne de Béville va avoir 100 ans au mois de novembre 2018, il est prévu d'organiser une petite manifestation à la mairie.

Mme Lamarque présente le programme des animations de la médiathèque. Une sortie est prévue à Paris au mois de mai (musée de l'Homme).

M. LEBLOND

M. SEGARD

MME VERITE

MME LAMARQUE

M. BEZAUD

M. FLEURY

M GEHAN

MME PATUEL

M. MAÏA

MME LECLERC

MME OURY

MME TURLIN